A l'attention de Madame la députée,

A l’attention de Monsieur le député du Gard

……………………, le … février 2019

**Objet : Loi Ecole de la confiance – Etablissement public des savoirs fondamentaux**

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous écrire concernant l’Article 6 quater (nouveau) de la loi Ecole de la confiance proposant la création d’un « établissement des savoirs fondamentaux » qui a été examiné à l’assemblée, modifié et adopté vendredi dernier.

Ce nouvel article issu de l’amendement n° AC501 déposé par Mme Rilhac, Mme Amadou, M. Le Bohec et M. Sorre instaure un nouveau statut d’établissement scolaire.

Nos représentants des personnels ont été consultés lors du conseil supérieur de l’éducation ou lors des diverses auditions parlementaires. Nous n’avons pas eu de discussions sur la création d’un tel statut.

Nous sommes d’autant plus surpris que des discussions sur le statut des directeurs d’école devraient avoir lieu d’une part, et d’autre part des expérimentations similaires à cet établissement public des savoirs fondamentaux ont lieu, à divers endroits du territoire et auraient dû faire l’objet de bilans. Au-delà du fond de ce statut, c’est la méthode qui nous interroge.

Alors que ce projet de loi prône la confiance, nous nous retrouvons à découvrir un article qui peut modifier considérablement le paysage éducatif par voie de presse, sans avoir été concertés au préalable.

Alors que l’article 8 de ce même projet de loi va permettre davantage d’expérimentation, nous nous retrouvons face à la généralisation d’une expérimentation sans avoir pris le temps d’un bilan partagé.

Pour toutes ces raisons, **nous vous demandons de retirer cet article 6 quater (nouveau) du projet de loi.**

Ceci afin de laisser le temps du bilan aux expérimentations en cours, de ne pas interférer avec des négociations ministérielles elles-aussi en cours et de prendre le temps de consulter la communauté éducative.

Sachant votre engagement pour l’Education et les élèves, veuillez accepter, Madame la députée, Monsieur le député, nos respectueuses salutations.

……………………………………………